

Du code de procédure pénale genevois au code de procédure pénale suisse : Illustration pour le praticien - François PAYCHERE & Sandrine ROHMER

Muskar XIII et Sporowitch junior :

Muskar XIII, fils de l'ancien roi de Syldavie déposé dans les années quatre-vingts, vit une jeunesse impécunieuse et clandestine en Europe occidentale avec Sporowitch junior, compagnon d'infortune, quoique ressortissant suisse.

Muskar, qui avait bénéficié des largesses de Madame Halambique avant d'être chassé le 26 décembre 2010 de l'appartement de sa maîtresse sis aux Pâquis, rumine quelque vengeance.

Dame Halambique ayant constitué une fort belle collection de sceptres royaux, dont certains du royaume de Syldavie, Muskar décide une expédition nocturne, comptant venger ses infortunes sentimentales par la récupération d'un sceptre syldave.

L'expédition se déroule dans la nuit du 31 décembre 2010 au 1er janvier 2011, sur le coup de trois heures. Ce qui devait être un raid victorieux se transforme en une cacade : alors que Muskar s'était emparé d'un sceptre et Sporowitch junior d'un sceau royal de grande valeur, le retour de dame Halambique et de sa fille Hermine trouble les voleurs ; dame Halambique est frappée au visage d'un coup de sceptre et Hermine Halambique de stupéfaction... Alertés par les cris des deux Halambique, de courageux voisins se portent immédiatement à leur secours, appréhendant devant l'immeuble Muskar XIII et Sporowitch junior. Ce dernier, saisi d'un tardif, mais helvétique remords, rend sur le champ le sceau royal. À l'arrivée de la gendarmerie à trois heures quarante-cinq, Muskar ne tient plus le sceptre à la main et refuse d'en communiquer le sort.

On sait encore qu'Hermine, qui voyait en Muskar une royale et paternelle figure, est en traitement psychothérapeutique ; elle a interrompu sa formation de sigillographe à l'Université ; le pronostic est réservé.

Maintenus fermement par les plus mâles représentants du voisinage, Muskar et Sporowitch junior avaient été amenés et enfermés dans la buanderie de l'immeuble où ils demeurèrent jusqu'à l'arrivée d'une escouade de gendarmes. Le brigadier qui commande la force publique ordonne leur transfert immédiat dans les locaux de la police judiciaire.

Dès leur arrivée, les deux compères subissent un frottis de la muqueuse jugale destiné à établir leur profil d'ADN.

C'est sur le coup de cinq heures que Muskar et Sporowitch junior sont introduits chacun dans une salle d'audition différente.

Muskar se refuse à toute déclaration avant d'avoir pu s'entretenir avec Me Court, avocat de la famille royale.

Fatiguée des imprécations de Muskar, la gendarmerie appelle Me Court vers six heures du matin, à qui elle accorde une heure pour se présenter. Peu avant sept heures, le jeune et émérite Jarry Vaski, avocat-stagiaire chez Me Court, se présente mais il est refoulé sur le champ par un inspecteur qu'il qualifie hautement de « censeur légaliste », tout en se félicitant *in petto* de voir son dimanche de ski à Megève ainsi sauvé. À tort ?

Après audition de Muskar et de Soporowitch, le procureur de permanence décide de demander le placement de Muskar en détention préventive et de rendre une ordonnance pénale à l'encontre de Soporowitch.